

18 septembre 1964, Montréal

10^e Congrès de la Fédération libérale du Québec

Au lendemain de la session qui s'est terminée le 31 juillet dernier – session qui fut, comme vous le savez, la plus longue de notre histoire parlementaire – l'Information Officielle du Québec a publié le bilan des lois nouvelles que le gouvernement a fait adopter par la Législature. C'est un document impressionnant. Il donne la liste des 68 projets de lois qui furent présentés par le gouvernement – c'est-à-dire par celui qui vous parle ou les membres de son cabinet – ainsi que des cinq bills publics que des députés ont fait inscrire au feuilleton et qui furent également votés par les Chambres.

Mon intention n'est pas de vous donner la nomenclature de toutes ces lois. Vous les connaissez déjà, soit pour en avoir pris connaissance dans les journaux, soit pour en avoir suivi l'étude par la lecture quotidienne du « Journal des débats », ce « Hansard » québécois qui est une autre réalisation de votre gouvernement libéral. Je voudrais plutôt souligner qu'en 1964, comme au cours des années qui ont suivi notre arrivée au pouvoir, l'équipe ministérielle que j'ai l'honneur de diriger s'est efforcée de parachever la réalisation du programme électoral que nous avons soumis à l'approbation de notre population en 1960 et de nouveau en 1962.

C'est dans cet esprit que furent présentées et votées trois grandes lois qui ouvrent à notre population des horizons nouveaux. Il n'est pas facile d'établir ici une priorité, chacune ayant à mon point de vue une importance capitale pour l'avenir du Québec.

La plus connue de ces trois lois est probablement le bill 60 instituant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation. Depuis longtemps déjà notre population réclamait un tel ministère. Tous cependant n'étaient pas d'accord sur la forme et les pouvoirs que devait avoir cette structure indispensable à la transformation du Québec en un État moderne. Nous avons voulu procéder démocratiquement en donnant à tous ceux qui s'intéressent à l'éducation la possibilité de faire connaître leurs vues sur ce sujet. Présenté à la fin de la session de 1963, son adoption a été retardée à celle de 1964 afin que nous puissions, entendre les suggestions et recommandations de tous les intéressés. C'est une loi qui tient compte de tous les principaux aspects du problème. Elle a été sanctionnée le 19 mars et officiellement proclamée le 13 mai. Dans le domaine de l'éducation, le Québec s'est résolument mis à l'heure du progrès et s'engage dans des réalisations qui sont à la mesure des aspirations légitimes de notre peuple.

Un autre engagement libéral qui est devenu réalité au cours de la dernière session est la reconnaissance de la pleine capacité juridique de la femme mariée dans notre province. Présenté et défendu avec beaucoup de conviction et de talent par la première femme député du Québec à accéder au Conseil exécutif de la province, le bill 16 donnait à la femme mariée des droits et privilèges qui n'étaient accordés qu'à l'homme ou à la femme célibataire. Désormais, au Québec, la femme mariée n'est plus considérée comme mineure: elle jouit de sa pleine capacité juridique.

Comme dans le cas du bill 60, il importait que la codification de nos lois du travail fasse l'objet d'une étude approfondie au cours de laquelle ont pu se faire entendre tous ceux qui, directement ou indirectement, sont impliqués dans les relations patronales-ouvrières. Le bill 54, tel que sanctionné au cours de la dernière session, n'est pas complet; il reste encore beaucoup à faire dans cet important domaine des relations entre employés et employeurs. Nous sommes les premiers à l'admettre. Et les mesures que nous avons prises pour assurer que le travail se poursuive en ce sens démontrent notre volonté bien arrêtée de doter le Québec des lois du travail les meilleures qui soient. Il n'en reste pas moins que le bill 54 constitue un excellent début de Code du Travail, comme nous nous sommes engagés à en donner un au Québec.

Je devrais arrêter là cette revue rapide de la législation la plus importante votée au cours de la dernière session. Je m'en voudrais cependant de ne pas mentionner quatre lois qui complètent d'une certaine façon celles dont je vous ai déjà parlé, en autant qu'elles visent, elles aussi, au bien-être et à l'affirmation de la personne humaine. Il y a d'abord le bill 34 créant le Conseil supérieur de la famille. Puis le bill 40 qui établit clairement le caractère strictement provincial des allocations scolaires qui sont désormais payées douze mois par année à tous les jeunes de 16 et 17 ans qui poursuivent leurs études. D'autre part, le bill 48 protège désormais les petits emprunteurs contre certains abus, alors que le bill 67 met définitivement fin à la discrimination dans l'emploi.

Things have changed in our province with the coming into power of the Quebec Liberal Party in 1960. One good example of the changes that have occurred is the revalorization of the part that is assigned to the Members of the Legislature in our parliamentary system. For too many years, the members of the party in power had been but confessors of their electors and distributors of governmental favours. They had nothing to say about the legislation and more often than not they were called upon to vote for bills about which they knew very little or nothing at all. Today – all the members are asked to participate more and more in the study of the legislation that is submitted, whether public or private. Permanent committees of the House sit regularly and your representatives contribute largely to the elaboration of any bills. Furthermore, our liberal M.P.P.s have formed study groups which have initiated themselves to the wheels of government each one giving greater attention to the administration of the department of his choice.

We have also set up special committees, one of them to examine rules and proceedings of the Legislative Assembly so as to speed up work in the Lower House and to allow participation of elected members in more numerous tasks.

As I have already stated, private members have also introduced five public bills in the Lower House during the last session. And, to illustrate how things have changed in Quebec since 1960, one of those bills was proposed by the Leader of the opposition – an Act governing the exportation of electric power – which was adopted by the Assembly. You will admit a thing like that could never have happened under the « old regime »!

As you see, our elected members are recuperating rapidly the functions of legislators which they should never have lost.

Une autre réalisation importante de la dernière session, c'est le budget que j'ai présenté à la Chambre le 24 avril dernier. J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises: dans un Québec moderne, le budget du gouvernement doit servir avant tout d'instrument de croissance économique. S'il doit, d'une part, couvrir les frais de l'administration gouvernementale, il doit être utilisé, d'autre part, de façon à diminuer les inégalités sociales et à promouvoir, en vue du bien commun, le progrès nécessaire des secteurs d'activité où l'initiative privée ne peut pas ou peut difficilement s'engager. C'est ce que je me suis efforcé de faire encore davantage en présentant le budget de 1964-65. Nos prédécesseurs avaient évidemment une conception toute différente du rôle dévolu au budget du gouvernement dans l'économie de la province. Démontrant un manque de confiance dans l'avenir du Québec, ils limitaient les investissements au strict minimum, se contentant de couvrir les dépenses courantes qu'ils cachaient d'ailleurs partiellement à la population. Pour eux, les Québécois étaient nés pauvres et étaient destinés à le demeurer éternellement. La preuve en est que le budget de la province n'était que de \$50 000 000 lorsque la population nous a portés au pouvoir en 1960. Ce n'est pas avec un tel budget que le Québec pouvait espérer se transformer en un véritable État moderne! Aujourd'hui, soit quatre ans plus tard, le budget a été multiplié par trois et s'élève à un milliard et demi. Comme je l'ai dit lors du dernier dîner-bénéfice de la Fédération, les Québécois ont raison d'être fiers et confiants dans l'avenir: le budget de la province est devenu l'instrument de croissance économique qu'ils désiraient et son ampleur est à la mesure d'un État moderne.

Mais, à mesure qu'augmentent les responsabilités de l'État provincial, celui-ci doit pouvoir compter sur des revenus accrus qui lui permettent de faire face à ses nouvelles obligations. Comme la capacité de payer du contribuable québécois a ses limites, c'est ailleurs que doit regarder le gouvernement. J'ai dit, dans mon dernier discours du budget, de quelle façon notre ténacité et la précision de nos objectifs nous ont déjà permis de récupérer du pouvoir central une bonne partie des champs de taxation que nous réclamons. Un immense pas a été franchi. Mais, veuillez m'en croire, notre effort dans ce domaine n'est pas terminé. J'aurai d'ailleurs l'occasion de vous en causer plus longuement lors de l'allocution qu'on m'a invité à prononcer au déjeuner de dimanche midi.

J'ai mentionné, il y a un instant, l'importance du budget comme instrument de croissance économique. L'entreprise privée a suivi, elle aussi, le mouvement imprimé par l'initiative gouvernementale et nous lui sommes redevables, dans une bonne mesure, de l'augmentation constante du taux de croissance économique du Québec. L'expansion industrielle vraiment extraordinaire que connaît présentement notre province n'en est-elle pas la preuve la plus convaincante! Nonobstant les quelques oiseaux de malheur qui, par électoralisme mesquin, prétendent que la politique économique du gouvernement décourage les investissements étrangers, les industries sont de plus en plus nombreuses qui s'installent au Québec. Selon les chiffres du Bureau de la statistique de notre ministère de l'Industrie et du Commerce, plus de 2000 industries ont vu le jour au Québec de janvier 1960 à janvier 1964. De ce nombre, 300 sont des entreprises coûtant \$ 50 000 et plus, représentant des investissements de quelque \$ 700 000 000 et des emplois nouveaux de plus de 12 000.

Ceux qui disent qu'il n'y a pas eu d'industries nouvelles au Québec depuis notre arrivée au pouvoir ignorent sans doute l'existence de l'usine d'acier inoxydable d'Atlas Steel

Corporation à Sorel, de l'affinerie de zinc de Canadian Electrolytic à Valleyfield, de l'usine de carton de revêtement de Bathurst Power & Paper à New Richmond, des nouvelles mines de Matagami, de l'usine des Textiles Richelieu à Saint-Jean, pour ne nommer que quelques-unes des plus importantes. Sans oublier, évidemment, l'usine d'automobiles que construit Général Motors à Sainte-Thérèse un investissement qui pourra se chiffrer dans les \$ 75 000 000 et qui procurera du travail à quelque 2 500 personnes lorsque l'usine sera en pleine opération.

Si l'on ajoute à cela les imposants travaux que poursuit l'Hydro-Québec, les développements nouveaux que connaissent l'industrie forestière et l'industrie papetière, ainsi que les résultats encourageants des premières expériences ARDA dans le Québec, plus particulièrement le projet pilote du Bas-du-fleuve, on en vient rapidement à l'évidence que le Québec est en pleine croissance économique et que son avenir est des plus brillant.

Voilà donc, résumé de façon bien succincte, ce qui a été réalisé dans les domaines législatif et administratif au cours des derniers douze mois. Mais celui qui vous parle n'est pas que le Premier ministre de la province. Il est également le chef du Parti libéral du Québec. Or, bien des choses ont été accomplies à l'intérieur de notre parti depuis le dernier congrès général de notre Fédération. Et c'est mon devoir de vous en toucher un mot dans le compte rendu que je vous fais ce soir de mon mandat.

On se souviendra que la conférence fédérale-provinciale, qui a eu lieu à Québec à la fin de mars, s'était terminée dans l'insatisfaction générale. Le Québec, pour sa part, était extrêmement déçu. Le Conseil général de la Fédération s'est alors réuni pour appuyer unanimement les propositions concrètes et réalistes présentées par le gouvernement que je dirige concernant le partage des impôts, la formule d'option en matière de programmes conjoints, notre projet de caisse de retraite et notre opposition ferme à certaines politiques du gouvernement central dans le domaine des allocations scolaires et des prêts aux étudiants.

Cet appui non équivoque que la Fédération a accordé au gouvernement du Québec a constitué un précieux encouragement à maintenir fermement nos positions, ce qui nous a d'ailleurs valu de réaliser par la suite des gains importants dans tous ces domaines. Je veux, ce soir, remercier bien sincèrement le Conseil général et tous les membres de la Fédération pour la confiance indéfectible qu'ils m'ont témoignée et continuent de m'accorder dans la lutte que nous menons tous ensemble pour l'affirmation et la promotion des droits de l'État du Québec. L'affrontement qui eut lieu alors entre le gouvernement central et celui du Québec illustre de façon tangible la situation difficile dans laquelle se trouvait placé notre parti en étant la pierre d'assise de deux gouvernements à la fois. Sachant fort bien que des situations semblables à celle que nous venions de vivre étaient inévitablement appelées à se répéter, les dirigeants de la Fédération et le caucus des députés se sont penchés sur le problème avec lucidité. Le Conseil général fut réuni à Québec le 26 avril et, après un échange de vues très fructueux, en vint aux conclusions suivantes: premièrement, qu'il était dans l'intérêt de la province tout autant que des libéraux eux-mêmes de donner au Parti libéral du Québec une structure strictement provinciale; deuxièmement, qu'il était souhaitable que les

libéraux fédéraux mettent sur pied leur propre structure dans le Québec, à laquelle il appartiendrait alors de s'affilier à la Fédération libérale du Canada.

En conséquence, un congrès spécial fut convoqué à Québec le 5 juillet. Il avait pour but de procéder à une refonte de la constitution. La première partie du projet, à l'exception d'un ou deux articles, a été étudiée et adoptée, et est effectivement entrée en vigueur le 6 juillet. C'est d'ailleurs cette nouvelle constitution qui régit le présent congrès. Restent maintenant à étudier et à voter les articles se rapportant à l'association de comté et à l'association locale.

Je n'ai évidemment pas de directives à vous donner: les délégués qui participent au présent congrès demeurent entièrement libres de proposer toutes les modifications qu'ils jugent appropriées à cette dernière partie du projet de refonte qu'on leur demande d'approuver.

On me permettra bien de rappeler toutefois ce que j'ai dit au congrès spécial du 5 juillet. Les délégués, pour être logiques, devraient accorder un appui unanime au principe qui inspire cette refonte de la constitution, c'est-à-dire donner au Parti libéral du Québec une structure strictement provinciale. Et s'ils acceptent les recommandations du caucus des députés, du conseil général et la mienne, les délégués doivent reconnaître qu'il n'appartient pas à notre Fédération de déterminer de quelque façon que ce soit, dans sa constitution, la forme que devra prendre la nouvelle structure fédérale dans le Québec, à l'un ou l'autre de ses paliers. Cette tâche est du ressort exclusif des libéraux qui militeront dans la nouvelle structure fédérale. À ce sujet, on aura bien remarqué qu'il n'y a rien de restrictif dans la refonte qui nous est soumise: toute association de comté qui voudra s'affilier à la nouvelle structure fédérale, lorsqu'elle aura été constituée, pourra le faire en toute liberté. L'association de comté et les associations locales qui la composent constituent la pierre d'assise de la structure pyramidale qui fait le succès de notre parti. Il importe qu'on étudie avec soin les articles de la constitution qui régiront ces associations. Je sais que les délégués apporteront à cette étude tout le sérieux et toute la lucidité que je leur connais. Mais je sais également que les militants réunis ici comprennent la grande importance du thème de notre congrès et qu'ils voudront consacrer le plus de temps possible à l'étude des problèmes qui confrontent notre jeunesse, l'avenir du Québec.

Oui, amis libéraux, la jeunesse du Québec, c'est l'avenir du Québec. Ne l'oublions pas: la province deviendra demain ce que seront devenus alors les jeunes d'aujourd'hui. Il nous appartient, bien sûr de préparer l'avenir. Mais il importe que cet avenir soit accepté et voulu par les jeunes qui, eux, auront à le vivre. Notre tâche à nous, les aînés, est donc de chercher à savoir ce que pense et veut la jeunesse beaucoup plus que de lui dire, à cette jeunesse, ce qu'elle doit être aujourd'hui, ce qu'elle devrait être demain.

C'est dans cette optique, je crois, que les militants doivent envisager l'étude du thème qu'ils ont donné au congrès de cette année.

Bien sûr, la jeunesse d'aujourd'hui n'est pas différente, d'une certaine façon, de celle d'hier. Elle a besoin d'être conseillée, d'être orientée. Seulement, le monde a évolué très rapidement depuis les vingt dernières années. Beaucoup plus rapidement que l'évolution que nous avons connue alors que nous, les aînés d'aujourd'hui, étions la jeunesse d'hier.

Les conseils que les jeunes réclament de nous ne peuvent pas être ceux qui nous furent donnés à leur âge. Et le monde vers lequel ils ont besoin d'être orientés aura sans doute peu en commun avec celui qu'a connu notre jeunesse. Ce monde a déjà subi de profondes transformations et son évolution ne fera que s'accroître toujours davantage.

Pourtant, il nous appartient de bâtir l'avenir... il nous appartient de recourir à tous les moyens pour assurer à notre jeunesse la possibilité de se réaliser pleinement. Nous réussirons beaucoup plus facilement et beaucoup plus sûrement si la jeunesse se convainc qu'elle doit participer activement et de plein gré à l'œuvre de renouveau que nous avons commencé d'accomplir au pays de Québec.

« La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent », a écrit Albert Camus. C'est cette générosité que nous nous efforçons d'avoir... c'est cette générosité que nous attendons en retour de la jeunesse du Québec.